

Règlement de Jeu

REGLEMENT DU QUIZZ SPORTIF 2024

ORGANISE PAR **Clementine.fr**

DU **22 mai 2024** AU **16 juillet 2024**

REGLEMENT DE JEU

Article 1 - Objet

EXPERTISE CHOIX B, SAS au capital de **500 000** euros, dont le siège social est situé au 9 avenue du Rhin à Laxou (54520) et dont le numéro d'immatriculation est le **752 566 687** au RCS **NANCY**, représentée par **Monsieur Jean-Louis BOICHE** (ci-après, « **l'Organisateur** ») organise un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après, le « **Jeu** ») selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après, le « **Règlement** »).

Ce règlement est accessible depuis le site internet de l'Organisateur ainsi que sur demande effectuée par email à jeu@clementine.fr

Article 2 - Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique, disposant d'un accès à internet, d'une adresse électronique valide et résidant en France (ci-après, le « **Candidat** »).

Le Jeu commence le **22 MAI 2024 à 10h00** et se termine le **16 juillet 2024 à 24h00**, heure normale d'Europe centrale (CET) (ci-après, la « **Durée du Jeu** »).

En candidatant au Jeu, chaque Candidat accepte et s'engage à respecter le Règlement et consent à être lié par les décisions de l'Organisateur quant à l'interprétation du Règlement et concernant le Jeu. Les Candidats qui ne respectent pas ce Règlement, qui fraudent ou qui tentent de tricher ne seront pas éligibles à gagner le Prix.

La participation au Jeu est limitée à une participation par personne et par Prix. L'Organisateur pourra effectuer directement ou indirectement toutes les vérifications nécessaires afin de contrôler l'identité des Candidats.

Article 3 - Modalités de participation

Le but du jeu est de répondre à un quizz de 3 questions permettant de se qualifier pour un tirage au sort, qui permet de gagner un Prix. Il y a 2 Prix à gagner, chacun se composant d'un vélo.

Afin de participer, le Candidat doit, dans l'ordre chronologique :

- Répondre à un quizz de 3 questions dans le domaine du sport,
- Rentrez une adresse email valide, cocher « j'accepte de recevoir des offres et des newsletters de la part de Clementine.fr » et cocher « j'ai lu et j'approuve le règlement du quizz »,
- Si les 3 réponses aux questions du Quizz sont bonnes, alors le Candidat est qualifié pour le tirage au sort. Dans le cas contraire, le Candidat est invité à retenter sa chance pour le prochain lot le cas échéant. Dans les deux cas, l'information est donnée au Candidat par mail envoyé dans les minutes suivants sa participation.

REGLEMENT DE JEU

Pour le premier Prix mis en jeu, le début du jeu commence le 22 mai 2024, le tirage au sort est effectué le mardi 11 juin à 10h et le gagnant est informé par mail le même mardi matin avant 12h. Pour recevoir son Prix, le gagnant devra répondre au mail pour confirmer sa participation.

Pour le deuxième Prix mis en jeu, le début du jeu commence le mardi 11 juin à 10h, le tirage au sort est effectué le mardi 16 juillet à 10h et le gagnant est informé par mail le même mardi matin avant 12h. Pour recevoir son Prix, le gagnant devra répondre au mail pour confirmer sa participation.

Il est précisé qu'un Candidat ne peut jouer qu'une seule fois par Prix.

Enfin, il est précisé que les deux Prix seront à récupérer obligatoirement sur place à PARIS (75) ou à LAXOU (54). Le lieu exact sera précisé par mail aux gagnants.

Article 4 - Responsabilité

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. L'Organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

L'Organisateur n'est pas responsable pour les dommages ou pertes causés de quelque manière que ce soit envers les Candidats, leur matériel informatique et/ou leurs données stockées sur ce matériel, ou envers leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

L'Organisateur n'est pas responsable des participations perdues ou tardives en raison de défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit, de connexions au réseau perdues ou indisponibles, de transmissions informatiques non abouties, incomplètes, ou retardées, ou encore d'erreurs humaines survenant lors de la réception ou du traitement des participations.

L'utilisation de programmes informatiques ou autres moyens automatiques pour participer au Jeu est interdite, et pourra entraîner la disqualification du Candidat.

Article 5 - Données personnelles

Pour pouvoir participer au Jeu, les Candidats devront fournir certaines informations à caractère personnel dont le caractère obligatoire est précisé par l'Organisateur.

Ces informations sont collectées dans le but d'établir l'identité du Candidat, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le Prix.

REGLEMENT DE JEU

Ces informations seront ultérieurement utilisées à des fins de connaissance client et d'actions marketing.

En outre, la Politique de Protection des Données mise en œuvre par l'Organisateur s'appliquera à l'ensemble des informations à caractère personnel fournies par le Candidat.

Toute question, contestation ou réclamation relative à l'utilisation et/ou à la suppression des données personnelles est faite par écrit à l'adresse email **jeu@clementine.fr**

Article 6 - Force obligatoire du règlement

Le fait que l'Organisateur ne se prévale pas à un moment donné de l'une des quelconques stipulations du Règlement ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconques desdites conditions.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses conserveraient toute leur force et leur portée.

Sous réserve de la loi applicable, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le Règlement à tout moment sans notification aux Candidats.

Article 7 - Différends - Loi applicable

Toute question, contestation ou réclamation relative à l'utilisation du Jeu est faite par écrit à l'adresse email suivante : **jeu@clementine.fr**. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du Règlement.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent Règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon les dispositions du Code de Procédure Civile.

REGLEMENT DE JEU

Dernière mise à jour du Règlement le 22 mai 2024